

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 65 (1920)  
**Heft:** 6

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Réglage de tir d'artillerie

par l'observation latérale.

(Suite.)

Il est intéressant de suivre un exemple de ce réglage en discutant un exercice de tir effectué dans les conditions suivantes :

Une batterie de deux canons de 12 cm., située à la lisière nord de Vouvry est en surveillance sur l'embouchure du Rhône dans le lac Léman. Elle est approvisionnée d'obus charge 2000 grammes. Le but, une batterie de 4 pièces, se trouve sur la rive droite du Rhône, près de l'embouchure, à une distance de tir de 5800 mètres (fig. 4). Le poste de commandement est au-dessus du Bouveret, à une distance O-E du plan de tir de 2600 m. Le pied E de la normale au plan de tir est à une distance E-B du but de 1300 m. Toutes ces distances sont prises sur la carte.

Quelles sont les corrections parallèles ?

Le grand triangle de la fig. 5 est semblable au triangle de la fig. 4. L'on voit aisément en prenant les côtés homologues qu'à un bond de portée de 100 m. correspond un bond en direction de  $x$  m., tel que  $\frac{x}{100} = \frac{2600}{1300}$  d'où  $x = 200$  m.

Ainsi donc, pour maintenir ma salve sur la ligne d'observation O B, si j'allonge mon tir de 100 m., je devrai déplacer mon plan de tir à droite de 200 m., c'est-à-dire, si nous n'oublions pas qu'à ces pièces il faut augmenter la direction pour déplacer les coups vers la droite, que pour une augmentation d'élévation de 8 ‰ (100 m. à 5800 m.), j'augmenterai ma direction de 35 ‰ (1 ‰ = 5,8 m.).

La parallaxe O d'un coup vu du poste de commandement, coup qui serait ramené sur la ligne d'observation O B par une